

Les conditions sanitaires d'entrée et de séjour en Norvège

Pour les personnes en provenance de France

Dernière mise à jour le 07/10/2021

(A) JE SUIS VACCINE.E*

*J'ai reçu les doses complètes de vaccination COVID

(Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 7 jours et Johnson & Johnson depuis 3 semaines)

Pour tous les résidents de France **HORS CORSE**

1- Avant mon voyage

- ✓ Imprimer votre [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais. Vous pourrez la télécharger sur votre espace Ameli (<https://attestation-vaccin.ameli.fr/>)

2- Pendant mon voyage

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais.

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée dans l'application #TousAntiCovid et également en version papier en français et en anglais.
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voilage>

(B) J'AI DEJA EU LA COVID DANS LES 6 MOIS PRECEDANT MON VOYAGE

Pour tous les résidents de France **HORS CORSE**

1- Avant mon voyage



- ✓ Imprimer votre **Certificat européen d'immunité** complet avec le QR code. La preuve de rétablissement doit être présentée en version papier en français et en anglais.

2- Pendant mon voyage



A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ **Certificat européen d'immunité** complet avec le QR code. La preuve de rétablissement doit être présentée en version papier en français et en anglais.

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France



- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** négatif dans les **72h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).

Terres d'aventure vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. A votre retour, vous pourrez faire la demande d'un remboursement partiel auprès de la sécurité sociale française (Ameli).

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR ou antigénique** de moins de **72h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

(C) AUTRES VOYAGEURS OU (D) JE VOYAGE AVEC MON ENFANT NON VACCINE

Pour tous les résidents de France **HORS CORSE**

1- Avant mon voyage 

2- Pendant mon voyage 

Pensez à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France 

✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** OU **Antigénique** négatif dans les **72h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).

Terres d'aventure vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. A votre retour, vous pourrez faire la demande d'un remboursement partiel auprès de la sécurité sociale française (Ameli).

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR** ou **antigénique** de moins de **72h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Conditions d'entrée pour les résidents en Corse

La Corse est classée en région « rouge » par la Norvège, les résidents en Corse ne peuvent donc pas entrer sur le territoire norvégien, qu'ils soient vaccinés, guéris ou non, sans faire une quarantaine de 10 jours dans un hôtel. La quarantaine peut être interrompue au 3^{ème} jour en cas de test négatif.

Conditions sanitaires en cas de transit

Transit en EUROPE

Il convient, d'une part, de vérifier si le déplacement est soumis au régime des motifs impérieux (zones orange et rouge) et de vous assurer de respecter les mesures sanitaires mises en place à l'entrée sur le territoire de transit.

Voyageurs Belges et Suisses

Vous êtes un voyageur en provenance de Belgique ou de Suisse, nous vous invitons à vous diriger vers les sites suivants et sélectionner la destination de votre séjour :

- Belgique :

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination

Pour télécharger votre certificat européen de vaccination, veuillez vous rendre sur le lien

<https://covidsafe.be/fr>

- Suisse : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html>

Le retour à votre domicile peut également être conditionné à certaines règles en fonction du pays visité. Voici l'ensemble des mesures qui sont, elles aussi, régulièrement mises à jour :

- Retour en Belgique : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

- Retour en Suisse : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html>

Pour les conditions sanitaires à destination, nous vous invitons à consulter la fiche technique de votre voyage. Nous vous recommandons d'emporter dans vos bagages assez de masques chirurgicaux pour toute la durée de votre voyage.

Définitions :

(a) Voyageurs vaccinés : J'ai reçu les doses complètes de vaccination COVID avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 7 jours et Johnson & Johnson depuis 3 semaines).

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'une vaccination complète. Attention, celle-ci n'est valable qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet (7 jours ou 3 semaines après la dernière injection). Pour les personnes ayant eu la covid et ne nécessitant qu'une seule injection pour compléter leur schéma vaccinal complet (7 jours après la seule injection), veuillez-vous munir de la preuve de votre rétablissement (PCR positif ou sérologie positive).

Le pass sanitaire européen a été mis en circulation le 1^{er} juillet 2021 et prouvera le statut de vacciné, testé ou guéri de la Covid-19, de façon numérique via l'application #TousAntiCovid et en format PDF. Les personnes qui se sont fait vacciner depuis le 25 juin reçoivent un QR Code déjà compatible à l'échelle européenne. **Il vous faudra prendre avec vous la version papier de ce document pour voyager.**

En revanche, les certificats de vaccination émis jusqu'au 25 juin continueront d'être lisibles uniquement pour les activités sur le territoire français, mais pour voyager en Europe, il convient de récupérer le certificat au format européen : deux solutions s'offrent à vous : soit vous avez déjà rentré votre preuve de vaccination dans TousAntiCovid, il vous suffit de mettre à jour l'application. Soit il vous faut retourner sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> pour télécharger l'attestation.

(b) Voyageurs ayant déjà eu la COVID : J'ai déjà été testé positif à la COVID dans les 6 mois précédant mon voyage et je suis guéri-e, je n'ai pas complété mon schéma vaccinal complet (7 jours après la seule injection)

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un **certificat d'immunité européen** (avec QR code) de moins de **6 mois** précédant votre arrivée sur le sol norvégien. Pour l'obtenir, vous devez le demander à votre médecin en montrant la preuve de votre rétablissement à la Covid-19 (PCR positif ou sérologie positive) de moins de 6 mois avant votre départ.

Pour votre retour en France, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test PCR** ou **antigénique** de moins de **72h** précédant votre vol retour.

(c) Autres voyageurs : je n'ai pas reçu les doses complètes de vaccination et je n'ai jamais eu la COVID.

ET

(d) Enfants non vaccinés voyageant avec un adulte vacciné

Le voyage touristique en Norvège n'est ouvert qu'aux personnes vaccinées et / ou guéries.